

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**163 Agent actif LPG (Essence) 375 ml AB**

Date de révision: 12.04.2023

Code du produit: 1103666

Page 1 de 16

**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise****1.1. Identificateur de produit**

163 Agent actif LPG (Essence) 375 ml AB

**1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées****Utilisation de la substance/du mélange**

Additif

**1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité****Fabricant**

Société: TUNAP GmbH & Co. KG  
Rue: Bürgermeister-Seidl-Str. 2  
Lieu: D-82515 Wolfratshausen  
Téléphone: + 49 (0) 8171/1600 - 0  
Téléfax: + 49 (0) 8171/1600 - 40  
E-mail: sdb@tunap.com  
Internet: www.tunap.com

**Fournisseur**

Société: TUNAP Benelux  
Rue: Oeverstraat 23  
Lieu: B-9160 Lokeren  
Téléphone: 0032 9 326 76 00  
Téléfax: 0032 9 326 760 7  
E-mail: sdb@tunap.com  
Internet: www.tunap.nl

**1.4. Numéro d'appel d'urgence:** antigif centrum, centre antipoisons: 070 245 245**RUBRIQUE 2: Identification des dangers****2.1. Classification de la substance ou du mélange****Règlement (CE) n° 1272/2008**

Flam. Liq. 3; H226  
Asp. Tox. 1; H304  
Skin Irrit. 2; H315  
Eye Dam. 1; H318  
STOT SE 3; H336  
STOT RE 1; H372  
STOT RE 2; H373  
Aquatic Chronic 2; H411

Texte des mentions de danger: voir RUBRIQUE 16.

**2.2. Éléments d'étiquetage****Règlement (CE) n° 1272/2008****Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette**

hydrocarbures, C9-C12, n-/ iso-/ cyclo-alkanes, aromates (2-25%)  
1,2-bis (2-éthylhexyloxy-carbonyl) éthanesulfonate de potassium  
Naphtha lourd (pétrole), hydrodésulfuré; naphtha hydrotraité à point d'ébullition bas  
Produit de réaction de 2,6-di-tert-butyl-phénol et le 2,4,6-tri-tert-butylphénol

**Mention** Danger**d'avertissement:**

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**163 Agent actif LPG (Essence) 375 ml AB**

Date de révision: 12.04.2023

Code du produit: 1103666

Page 2 de 16

**Pictogrammes:****Mentions de danger**

H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H372	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Conseils de prudence**

P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P260	Ne pas respirer vapeurs.
P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
P280	Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux/du visage.
P302+P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.
P301+P310	EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
P331	NE PAS faire vomir.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P337+P313	Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin.
P304+P312	EN CAS D'INHALATION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

**2.3. Autres dangers**

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH. Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés endocriniennes chez l'homme, car aucun constituant ne répond aux critères.

**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants****3.2. Mélanges**

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**163 Agent actif LPG (Essence) 375 ml AB**

Date de révision: 12.04.2023

Code du produit: 1103666

Page 3 de 16

**Composants pertinents**

N° CAS	Substance	Quantité
	N° CE N° Index N° REACH	
	Classification (Règlement (CE) n° 1272/2008)	
64742-82-1	hydrocarbures, C9-C12, n-/ iso-/ cyclo-alkanes, aromates (2-25%)	50 - < 100 %
	919-446-0 01-2119458049-33	
	Flam. Liq. 3, STOT SE 3, STOT RE 1, Asp. Tox. 1, Aquatic Chronic 2; H226 H336 H372 H304 H411 EUH066	
7491-09-0	1,2-bis (2-éthylhexyloxy-carbonyl) éthanesulfonate de potassium	10 - < 20 %
	231-308-5 01-2119919740-39	
	Skin Irrit. 2, Eye Dam. 1; H315 H318	
64742-47-8	Kérosène - non spécifié, distillats légers (pétrole), hydrotraités	5 - < 10 %
	265-149-8	
	Flam. Liq. 3, Asp. Tox. 1; H226 H304	
64742-82-1	Naphta lourd (pétrole), hydrodésulfuré; naphta hydrotraité à point d'ébullition bas	3 - < 5 %
	265-185-4 649-330-00-2	
	Flam. Liq. 3, STOT SE 3, STOT RE 1, Asp. Tox. 1, Aquatic Chronic 2; H226 H336 H372 H304 H411 EUH066	
	Polyether amine, polymer	3 - < 5 %
	Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2, Aquatic Chronic 2; H315 H319 H411	
	Produit de réaction de 2,6-di-tert-butyl-phénol et le 2,4,6-tri-tert-butylphénol	1 - < 3 %
	907-745-9 01-2119538013-5	
	Eye Dam. 1, Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 1; H318 H400 H410	

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.

**Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA**

N° CAS	N° CE	Substance	Quantité
		Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA	
64742-82-1	919-446-0	hydrocarbures, C9-C12, n-/ iso-/ cyclo-alkanes, aromates (2-25%)	50 - < 100 %
		par inhalation: CL50 = > 13,1 mg/l (vapeurs); dermique: DL50 = 3400 mg/kg; par voie orale: DL50 = > 15000 mg/kg	
7491-09-0	231-308-5	1,2-bis (2-éthylhexyloxy-carbonyl) éthanesulfonate de potassium	10 - < 20 %
		dermique: DL50 = > 10000 mg/kg; par voie orale: DL50 = > 3000 mg/kg	
64742-47-8	265-149-8	Kérosène - non spécifié, distillats légers (pétrole), hydrotraités	5 - < 10 %
		par inhalation: CL50 = > 20 mg/l (vapeurs); dermique: DL50 = > 2000 mg/kg; par voie orale: DL50 = > 2000 mg/kg	
64742-82-1	265-185-4	Naphta lourd (pétrole), hydrodésulfuré; naphta hydrotraité à point d'ébullition bas	3 - < 5 %
		par inhalation: CL50 = > 5000 mg/l (vapeurs); dermique: DL50 = > 2001 mg/kg; par voie orale: DL50 = > 5000 mg/kg	
	907-745-9	Produit de réaction de 2,6-di-tert-butyl-phénol et le 2,4,6-tri-tert-butylphénol	1 - < 3 %
		dermique: DL50 = > 2000 mg/kg; par voie orale: DL50 = 2976 mg/kg	

**RUBRIQUE 4: Premiers secours****4.1. Description des mesures de premiers secours****Indications générales**

Premiers secours: veillez à votre autoprotection! Evacuer les personnes en lieu sûr. Si la victime est inconsciente ou si elle souffre de crampes, ne jamais lui faire ingurgiter quoi que ce soit.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**163 Agent actif LPG (Essence) 375 ml AB**

Date de révision: 12.04.2023

Code du produit: 1103666

Page 4 de 16

**Après inhalation**

Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Si des symptômes apparaissent ou en cas de doute, consulter un médecin.

**Après contact avec la peau**

Se laver avec beaucoup d'eau et de savon. Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Si des symptômes apparaissent ou en cas de doute, consulter un médecin.

**Après contact avec les yeux**

Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. En cas de symptômes durables, consulter un ophtalmologiste.

**Après ingestion**

NE PAS faire vomir. En cas de vomissement faire attention au risque d'étouffement. Consulter impérativement un médecin.

**4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Maux de tête, nausées, étourdissements, irritation de la peau fatiguée,

**4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Traitement symptomatique. Appeler un CENTRE ANTIPOISON. Des symptômes peuvent apparaître seulement quelques heures après l'exposition.

**RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie****5.1. Moyens d'extinction****Moyens d'extinction appropriés**

Brouillard d'eau. Mousse. Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>). Poudre d'extinction.

**Moyens d'extinction inappropriés**

Jet d'eau à grand débit.

**5.3. Conseils aux pompiers**

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. Si possible sans risque, éloigner les récipients en bon état de la zone dangereuse. En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.

**Information supplémentaire**

Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients. Rabattre les gaz/vapeurs/brouillards par pulvérisation d'eau. L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

**RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence****Remarques générales**

Se protéger des effets des vapeurs, poussières et aérosols par le port d'une protection respiratoire. Eloigner toute source d'ignition. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

Utiliser un équipement de protection individuel

**Pour les non-secouristes**

Premiers secours: veillez à votre autoprotection!

**Pour les secouristes**

Combattre l'incendie à distance en prenant les précautions normales.

**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Éviter une expansion en surface (p. ex. par un endiguement ou des barrages antipollution). S'assurer que toutes les eaux usées sont collectées et transférées à une station d'épuration.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**163 Agent actif LPG (Essence) 375 ml AB**

Date de révision: 12.04.2023

Code du produit: 1103666

Page 5 de 16

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage****Pour la rétention**

Éviter une expansion en surface (p. ex. par un endiguement ou des barrages antipollution).

**Pour le nettoyage**

Nettoyer soigneusement le sol et les objets souillés en se conformant aux réglementations relatives à l'environnement.

**Autres informations**

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Nettoyer soigneusement le sol et les objets souillés en se conformant aux réglementations relatives à l'environnement.

**6.4. Référence à d'autres rubriques**

Maniement sûr: voir rubrique 7

Protection individuelle: voir rubrique 8

Evacuation: voir rubrique 13

**RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage****7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Consignes pour une manipulation sans danger**

Observer le mode d'emploi.

La poussière doit être aspirée directement à l'endroit où elle se dégage. Aspirer les vapeurs/aérosols directement à l'endroit où ils se forment. Si l'aspiration locale n'est pas possible ou insuffisante, assurer dans la mesure du possible une bonne ventilation de la zone de travail.

Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation.

Utiliser un équipement de protection individuel (voir rubrique 8).

**Préventions des incendies et explosion**

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

**Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail**

Éviter l'exposition. Porter un vêtement de protection approprié. Constituer un programme de protection de la peau et s'y tenir!

**Information supplémentaire**

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

**7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités****Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

Conserver le récipient bien fermé. Respecter les prescriptions légales et les dispositions.

**Conseils pour le stockage en commun**

Ne pas stocker ensemble avec: Agents oxydants. Substances dangereuses pyrophores ou auto-échauffantes.

Aliments pour humains et animaux.

**Information supplémentaire sur les conditions de stockage**

À conserver au frais et au sec. Respecter les prescriptions légales et les dispositions.

**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Aucune information disponible.

**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle****8.1. Paramètres de contrôle**



## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

## 163 Agent actif LPG (Essence) 375 ml AB

Date de révision: 12.04.2023

Code du produit: 1103666

Page 6 de 16

## Valeurs de référence DNEL/DMEL

N° CAS	Noms des agents	Voie d'exposition	Effet	Valeur
64742-82-1	hydrocarbures, C9-C12, n-/ iso-/ cyclo-alkanes, aromates (2-25%)			
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	330 mg/m <sup>3</sup>
Salarié DNEL, aigu		par inhalation	systémique	570 mg/m <sup>3</sup>
Salarié DNEL, à long terme		dermique	systémique	21 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	71 mg/m <sup>3</sup>
Consommateur DNEL, aigu		par inhalation	systémique	570 mg/m <sup>3</sup>
Consommateur DNEL, à long terme		dermique	systémique	12 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme		par voie orale	systémique	21 mg/kg p.c./jour
7491-09-0	1,2-bis (2-éthylhexyloxy-carbonyl) éthanesulfonate de potassium			
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	98,7 mg/m <sup>3</sup>
Salarié DNEL, à long terme		dermique	systémique	10 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	14,8 mg/m <sup>3</sup>
Consommateur DNEL, à long terme		dermique	systémique	5 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme		par voie orale	systémique	5 mg/kg p.c./jour
	Produit de réaction de 2,6-di-tert-butyl-phénol et le 2,4,6-tri-tert-butylphénol			
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	3,5 mg/m <sup>3</sup>
Salarié DNEL, à long terme		dermique	systémique	0,5 mg/kg p.c./jour

## Valeurs de référence PNEC

N° CAS	Noms des agents	Valeur
	Milieu environnemental	
7491-09-0	1,2-bis (2-éthylhexyloxy-carbonyl) éthanesulfonate de potassium	
Eau douce		0,007 mg/l
Eau douce (rejets discontinus)		0,066 mg/l
Eau de mer		0,001 mg/l
Sédiment d'eau douce		0,525 mg/kg
Sédiment marin		0,052 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		122 mg/l
Sol		0,101 mg/kg
	Produit de réaction de 2,6-di-tert-butyl-phénol et le 2,4,6-tri-tert-butylphénol	
Eau douce		0,0003 mg/l
Eau de mer		0,00003 mg/l
Sédiment d'eau douce		0,09 mg/kg
Sédiment marin		0,009 mg/kg
Intoxication secondaire		8,33 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		2,4 mg/l
Sol		0,044 mg/kg

## Conseils supplémentaires

- a sans limitation
- b Fin de l'exposition voire fin du processus
- c en cas d'exposition à long terme: après plusieurs postes superposées

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**163 Agent actif LPG (Essence) 375 ml AB**

Date de révision: 12.04.2023

Code du produit: 1103666

Page 7 de 16

d avant la couche suivante

sang (B)

Urine (U)

**8.2. Contrôles de l'exposition****Contrôles techniques appropriés**

Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale.

**Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle****Protection des yeux/du visage**

Protection oculaire appropriée: Lunettes de protection hermétiques.

EN 166

**Protection des mains**

Protection cutanée préventive avec une crème de protection dermique. Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des gants spécial chimie pourvus d'un marquage CE, y compris du numéro de contrôle à quatre chiffres. Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste.

Matériau approprié: NBR (Caoutchouc nitrile) Temps de pénétration 480min

Épaisseur du matériau des gants 0,45 mm

EN ISO 374

**Protection de la peau**

Porter un vêtement de protection approprié. Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

**Protection respiratoire**

Se protéger des effets des vapeurs, poussières et aérosols par le port d'une protection respiratoire.

Cas de dépassement des valeurs limites d'exposition professionnelle pertinente est intéressant de noter:

Appareil de protection respiratoire approprié : Appareil filtrant combiné (DIN EN 141).

Appareil filtrant avec filtre ou dispositif filtrant avec ventilateur de type: A

Respecter les limites de port indiquées par le fabricant.

Respecter les prescriptions légales et les dispositions.

**Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement**

Respecter les prescriptions légales et les dispositions.

**RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques****9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

L'état physique: liquide  
Couleur: jaune, claire  
Odeur: sur le solvant

**Testé selon la méthode**

Point de fusion/point de congélation:	non déterminé
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	110 °C
Inflammabilité:	non déterminé
Limite inférieure d'explosivité:	0,6 vol. %
Limite supérieure d'explosivité:	7 vol. %
Point d'éclair:	30 °C
Température d'auto-inflammation:	> 200 °C
pH-Valeur (à 20 °C):	
Viscosité cinématique: (à 40 °C)	< 7 mm <sup>2</sup> /s

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**163 Agent actif LPG (Essence) 375 ml AB**

Date de révision: 12.04.2023

Code du produit: 1103666

Page 8 de 16

Coefficient de partage n-octanol/eau:	non déterminé
Pression de vapeur:	non déterminé
Pression de vapeur:	Aucune information disponible.
Densité (à 20 °C):	0,8225 g/cm <sup>3</sup> DIN 51757

**9.2. Autres informations****Informations concernant les classes de danger physique**

Combustion entretenue:	Aucune donnée disponible
Température d'inflammation spontanée	
solide:	Aucune information disponible.
gaz:	non applicable

**Autres caractéristiques de sécurité**

Point de sublimation:	non déterminé
Point de ramollissement:	non déterminé
Point d'écoulement:	non déterminé
Viscosité dynamique:	DIN 53019-1

**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité****10.1. Réactivité**

Inflammable, Risque d'inflammation.

**10.2. Stabilité chimique**

Le produit est stable dans des conditions normales.

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

**10.4. Conditions à éviter**

Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. - Ne pas fumer.

**10.5. Matières incompatibles**

Agents oxydants. Substances dangereuses pyrophores ou auto-échauffantes.

**Information supplémentaire**

Ne pas mélanger avec autres produits chimiques.

**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques****11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008****Toxicocinétique, métabolisme et distribution**

Pas de données disponibles pour le mélange.

**Toxicité aiguë**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**ETAmél calculé**

ATE (orale) &gt; 2000 mg/kg; ATE (cutanée) &gt; 2000 mg/kg; ATE (inhalation vapeur) &gt; 20 mg/l; ATE (inhalation poussières/brouillard) &gt; 5 mg/l



**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**163 Agent actif LPG (Essence) 375 ml AB**

Date de révision: 12.04.2023

Code du produit: 1103666

Page 9 de 16

N° CAS	Substance				
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
64742-82-1	hydrocarbures, C9-C12, n-/ iso-/ cyclo-alkanes, aromates (2-25%)				
	orale	DL50 > 15000 mg/kg	Rat	Study report (1977)	OECD Guideline 401
	cutanée	DL50 3400 mg/kg	Lapin	OECD 402	
	inhalation (4 h) vapeur	CL50 > 13,1 mg/l	Rat	Study report (1977)	OECD Guideline 403
7491-09-0	1,2-bis (2-éthylhexyloxy-carbonyl) éthanesulfonate de potassium				
	orale	DL50 > 3000 mg/kg	Rat	Study report (1988)	OECD Guideline 401
	cutanée	DL50 > 10000 mg/kg	Lapin	Study report (1977)	OECD Guideline 402
64742-47-8	Kérosène - non spécifié, distillats légers (pétrole), hydrotraités				
	orale	DL50 >2000 mg/kg	Rat		
	cutanée	DL50 >2000 mg/kg	Rat		
	inhalation (4 h) vapeur	CL50 > 20 mg/l	Rat		
64742-82-1	Naphta lourd (pétrole), hydrodésulfuré; naphta hydrotraité à point d'ébullition bas				
	orale	DL50 > 5000 mg/kg	Rat		
	cutanée	DL50 > 2001 mg/kg	Lapin		
	inhalation (4 h) vapeur	CL50 > 5000 mg/l	Rat		
	Produit de réaction de 2,6-di-tert-butyl-phénol et le 2,4,6-tri-tert-butylphénol				
	orale	DL50 2976 mg/kg	Rat	Study report (1991)	OECD Guideline 401
	cutanée	DL50 > 2000 mg/kg	Rat	Study report (1991)	OECD Guideline 402

**Irritation et corrosivité**

Corrosion/irritation cutanée: Provoque une irritation cutanée.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Provoque de graves lésions des yeux.

Attention en cas de vomissement: risque d'aspiration! L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

**Effets sensibilisants**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction**

Mutagenicité sur les cellules germinales: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Aucune indication expérimentale relative à la carcinogénité sur l'homme disponible.

Aucune indication relative à la mutagenité des gamètes sur l'homme disponible.

Aucune indication relative à la toxicité de la reproduction sur l'homme disponible.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**163 Agent actif LPG (Essence) 375 ml AB**

Date de révision: 12.04.2023

Code du produit: 1103666

Page 10 de 16

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

Peut provoquer somnolence ou vertiges. (hydrocarbures, C9-C12, n-/ iso-/ cyclo-alkanes, aromates (2-25%))

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. (hydrocarbures, C9-C12, n-/ iso-/ cyclo-alkanes, aromates (2-25%))

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Exerce un effet dégraissant sur la peau. Un contact fréquent et permanent avec la peau peut provoquer des irritations cutanées.

**Danger par aspiration**

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

**Informations sur les voies d'exposition probables**

Ingestion, Inhalation, Contact avec la peau, Contact avec les yeux.

Référence à d'autres rubriques: 2.1, 4.2.

**Effets spécifiques pendant les essais sur les animaux**

Aucune information disponible.

**11.2. Informations sur les autres dangers****Propriétés perturbant le système endocrinien**

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés endocriniennes chez l'homme, car aucun constituant ne répond aux critères.

**Autres informations**

Aucune information disponible.

**Information supplémentaire**

Le mélange est classé dangereux selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP].

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques****12.1. Toxicité**

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.



## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

## 163 Agent actif LPG (Essence) 375 ml AB

Date de révision: 12.04.2023

Code du produit: 1103666

Page 11 de 16

N° CAS	Substance						
	Toxicité aquatique	Dose	[h]   [d]	Espèce	Source	Méthode	
64742-82-1	hydrocarbures, C9-C12, n-/ iso-/ cyclo-alkanes, aromates (2-25%)						
	Toxicité aiguë pour les poissons	LL50 mg/l	10 - 30	96 h	Oncorhynchus mykiss	REACH Registration Dossier	OECD Guideline 203
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l	4,1 mg/l	72 h	Raphidocelis subcapitata	REACH Registration Dossier	OECD Guideline 201
	Toxicité aiguë pour les crustacés	EL50 mg/l	10 - 22	48 h	Daphnia magna	REACH Registration Dossier	OECD Guideline 202
	Toxicité pour les crustacés	NOEC mg/l	0,28	21 d	Daphnia magna	REACH Registration Dossier	OECD Guideline 211
7491-09-0	1,2-bis (2-éthylhexyloxy-carbonyl) éthanesulfonate de potassium						
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50	49 mg/l	96 h	Danio rerio		
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l	39,3	72 h	Desmodesmus subspicatus	Study report (1993)	other: EWG 88/302
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	> 30	48 h	Daphnia magna (puce d'eau géante)		
	Toxicité pour les poissons	NOEC	20 mg/l	4 d	Danio rerio		
64742-47-8	Kérosène - non spécifié, distillats légers (pétrole), hydrotraités						
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	>1000	96 h	Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)		
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l	>1000	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata		
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	>1000	48 h	Daphnia magna		
64742-82-1	Naphta lourd (pétrole), hydrodésulfuré; naphta hydrotraité à point d'ébullition bas						
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50	68 mg/l	96 h	Pimephales promelas		
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r	>50 mg/l		Scenedesmus subspicatus		
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50	>50 mg/l	48 h	Daphnia magna (puce d'eau géante)		
	Produit de réaction de 2,6-di-tert-butyl-phénol et le 2,4,6-tri-tert-butylphénol						
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50	0,3 mg/l	96 h	Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)		
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r	4,9 mg/l	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata	Study report (1993)	OECD Guideline 201
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50	0,4 mg/l	48 h	Daphnia magna	Study report (1993)	EU Method C.2

**12.2. Persistance et dégradabilité**

Pas de données disponibles pour le mélange. AOX (mg/l): 0

**12.3. Potentiel de bioaccumulation**

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**163 Agent actif LPG (Essence) 375 ml AB**

Date de révision: 12.04.2023

Code du produit: 1103666

Page 12 de 16

Pas de données disponibles pour le mélange.

**Coefficient de partage n-octanol/eau**

N° CAS	Substance	Log Pow
64742-82-1	hydrocarbures, C9-C12, n-/ iso-/ cyclo-alkanes, aromates (2-25%)	>= 3,17
7491-09-0	1,2-bis (2-éthylhexyloxy-carbonyl) éthanesulfonate de potassium	1,998
	Produit de réaction de 2,6-di-tert-butyl-phénol et le 2,4,6-tri-tert-butylphénol	4,5 - 5,3

**FBC**

N° CAS	Substance	FBC	Espèce	Source
64742-82-1	hydrocarbures, C9-C12, n-/ iso-/ cyclo-alkanes, aromates (2-25%)	>= 30,85		REACH Registration D
	Produit de réaction de 2,6-di-tert-butyl-phénol et le 2,4,6-tri-tert-butylphénol	660		Read-across (2010)

**12.4. Mobilité dans le sol**

Aucune information disponible.

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

Cette matière ne remplit pas les critères de classification PBT ou vPvB.

**12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien**

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

**12.7. Autres effets néfastes**

Aucune information disponible.

**Information supplémentaire**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination****13.1. Méthodes de traitement des déchets****Recommandations d'élimination**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

**Code d'élimination des déchets - Produit**

070704 DÉCHETS DES PROCÉDÉS DE LA CHIMIE ORGANIQUE; déchets provenant de la FFDDU de produits chimiques issus de la chimie fine et de produits chimiques non spécifiés ailleurs; autres solvants, liquides de lavage et liqueurs mères organiques; déchet dangereux

**Code d'élimination des déchets - Résidus**

070704 DÉCHETS DES PROCÉDÉS DE LA CHIMIE ORGANIQUE; déchets provenant de la FFDDU de produits chimiques issus de la chimie fine et de produits chimiques non spécifiés ailleurs; autres solvants, liquides de lavage et liqueurs mères organiques; déchet dangereux

**Code d'élimination des déchets - Emballages contaminés**

150110 EMBALLAGES ET DÉCHETS D'EMBALLAGES, ABSORBANTS, CHIFFONS D'ESSUYAGE, MATÉRIAUX FILTRANTS ET VÊTEMENTS DE PROTECTION NON SPÉCIFIÉS AILLEURS; emballages et déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages municipaux collectés séparément); emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus; déchet dangereux

**L'élimination des emballages contaminés**

Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage. Les emballages

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**163 Agent actif LPG (Essence) 375 ml AB**

Date de révision: 12.04.2023

Code du produit: 1103666

Page 13 de 16

contaminés doivent être traités comme la substance.

**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport****Transport terrestre (ADR/RID)**

<b><u>14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:</u></b>	UN 3295
<b><u>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:</u></b>	HYDROCARBURES, LIQUIDES, N.S.A.
<b><u>14.3. Classe(s) de danger pour le transport:</u></b>	3
<b><u>14.4. Groupe d'emballage:</u></b>	III
Étiquettes:	3
Code de classement:	F1
Quantité limitée (LQ):	5 L
Quantité exceptée:	E1
Catégorie de transport:	3
N° danger:	30
Code de restriction concernant les tunnels:	D/E

**Transport fluvial (ADN)**

<b><u>14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:</u></b>	UN 3295
<b><u>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:</u></b>	HYDROCARBURES, LIQUIDES, N.S.A.
<b><u>14.3. Classe(s) de danger pour le transport:</u></b>	3
<b><u>14.4. Groupe d'emballage:</u></b>	III
Étiquettes:	3
Code de classement:	F1
Quantité limitée (LQ):	5 L
Quantité exceptée:	E1

**Transport maritime (IMDG)**

<b><u>14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:</u></b>	UN 3295
<b><u>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:</u></b>	HYDROCARBONS, LIQUID, N.O.S. (Hydrocarbons, C9-C12, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, aromatics (2-25 %))
<b><u>14.3. Classe(s) de danger pour le transport:</u></b>	3
<b><u>14.4. Groupe d'emballage:</u></b>	III
Étiquettes:	3
Marine polluant:	yes
Dispositions spéciales:	223
Quantité limitée (LQ):	5 L
Quantité exceptée:	E1
EmS:	F-E, S-D

**Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)**

<b><u>14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:</u></b>	UN 3295
<b><u>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:</u></b>	HYDROCARBONS, LIQUID, N.O.S.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**163 Agent actif LPG (Essence) 375 ml AB**

Date de révision: 12.04.2023

Code du produit: 1103666

Page 14 de 16

<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport:</b>	3
<b>14.4. Groupe d'emballage:</b>	III
Étiquettes:	3
Dispositions spéciales:	A3 A324
Quantité limitée (LQ) (avion de ligne):	10 L
Passenger LQ:	Y344
Quantité exceptée:	E1
IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne):	355
IATA-Quantité maximale (avion de ligne):	60 L
IATA-Instructions de conditionnement (cargo):	366
IATA-Quantité maximale (cargo):	220 L

**14.5. Dangers pour l'environnement**

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT:	Oui
Matières dangereuses:	Hydrocarbures, C9-C12, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, aromatics (2-25 %)

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Attention: Liquides combustibles

**14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI**

non applicable

**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation****15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Informations réglementaires UE**

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 3, Inscription 28, Inscription 40, Inscription 75

Directive 2010/75/UE sur les émissions industrielles: Aucune information disponible.

Directive 2004/42/CE relative à COV dans les vernis et peintures: Aucune information disponible.

**Information supplémentaire**

Fiche de données de sécurité conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

**Législation nationale**

Classe risque aquatique (D): 2 - présente un danger pour l'eau

**RUBRIQUE 16: Autres informations****Modifications**

Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les) section(s): 2,6,7,9,11.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**163 Agent actif LPG (Essence) 375 ml AB**

Date de révision: 12.04.2023

Code du produit: 1103666

Page 15 de 16

**Abréviations et acronymes**

Flam. Liq: Liquides inflammables  
Asp. Tox: Danger par aspiration  
Skin Irrit: Irritation cutanée  
Eye Dam: Lésions oculaires graves  
Eye Irrit: Irritation oculaire  
STOT SE: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique  
STOT RE: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée  
Aquatic Acute: Danger aigu pour le milieu aquatique  
Aquatic Chronic: Danger chronique pour le milieu aquatique  
ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route (European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)  
RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer (Regulations Concerning the International Transport of Dangerous Goods by Rail)  
IATA: International Air Transport Association  
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods  
GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals  
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances  
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances  
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)  
DNEL/DMEL: Derived No Effect Level / Derived Minimal Effect Level  
WEL: Workplace Exposure Limits  
TWA (EC): Time-Weighted Average  
ATE: Acute Toxicity Estimate  
ATEL (EC): Short Term Exposure Limit  
LC50: Lethal Concentration  
EC50: half maximal Effective Concentration  
ErC50: means EC50 in terms of reduction of growth rate

**Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]**

Classification	Procédure de classification
Flam. Liq. 3; H226	Sur la base des données de contrôle
Asp. Tox. 1; H304	Méthode de calcul
Skin Irrit. 2; H315	Méthode de calcul
Eye Dam. 1; H318	Méthode de calcul
STOT SE 3; H336	Méthode de calcul
STOT RE 1; H372	Méthode de calcul
STOT RE 2; H373	Méthode de calcul
Aquatic Chronic 2; H411	Méthode de calcul

**Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)**

H226 Liquide et vapeurs inflammables.  
H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.  
H315 Provoque une irritation cutanée.  
H318 Provoque de graves lésions des yeux.  
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.  
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.  
H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes (Système nerveux central) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée en cas d'inhalation.  
H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.  
H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**163 Agent actif LPG (Essence) 375 ml AB**

Date de révision: 12.04.2023

Code du produit: 1103666

Page 16 de 16

H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH066	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

**Information supplémentaire**

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

*(Toutes les données concernant les composants pertinents ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)*